

BRÈVES ■

Déontologie

Violation du secret professionnel dans l'affaire Bettancourt : avocats et notaires réagissent

12878

Le bâtonnier de l'Ordre des avocats de Paris et le président de la Chambre des notaires de Paris ont condamné avec la plus grande fermeté dans un communiqué de presse commun relatif à l'affaire Bettancourt, « les atteintes portées au secret professionnel par l'interception, la transcription et la divulgation publique de la teneur de conversations privées passées entre avocats et notaire et leur cliente ». « Sans retenue, depuis des semaines, dans les médias comme sur Internet, le secret professionnel, pourtant d'ordre public et érigé en norme communautaire, est violé », y affirment-ils, faisant référence aux révélations relatives aux actes notariés. Cette situation révèle « qu'une réflexion doit être menée d'urgence, dans la plus totale transparence, sur une meilleure protection de la vie privée et du secret professionnel », ajoutent-ils.

Avocats et notaires ont indiqué être prêts à apporter leur contribution.

Communiqué de presse commun du barreau de Paris et de la Chambre des notaires de Paris, 31 août 2010

Professions

Les députés refusent d'élargir l'accès des travailleurs étrangers à l'exercice de certaines professions libérales

12875

L'Assemblée nationale a rejeté, le 23 juin dernier, la proposition de loi visant à supprimer les conditions de nationalité qui restreignent l'accès des travailleurs étrangers à l'exercice de certaines professions libérales ou privées. Cette proposition visait initialement – parmi d'autres – la profession d'avocat. Mais elle avait été écartée par la commission des lois du Sénat, motif pris qu'elle apparaissait « en pratique ouverte aux ressortissants d'États extracommunautaires » et qu'il « serait imprudent de « désarmer unilatéralement » notre législation dans un contexte de concurrence internationale exacerbée », le rapporteur Charles Gautier (PS) plaidant pour la conservation de « la souplesse d'application de la condition de réciprocité » existante.

En revanche, les experts-comptables restaient concernés par le texte adopté par les sénateurs en première lecture, le 11 février 2009, aux côtés des médecins, vétérinaires, architectes, etc. Le texte a depuis été retransmis au Sénat pour deuxième lecture.

La phrase de la semaine



« Le principe même de l'accès au droit doit être porté par la Nation et pas par la profession »

Stéphane Dhonte, avocat au barreau de Lille, vice-président de la FNUJA

12877

Avocats d'affaires

La Radiographie 2010 des cabinets d'affaires

12879

« La Radiographie 2010 des cabinets d'avocats d'affaires », publiée par JuristesAssociés vient de paraître. Parmi les dix premiers cabinets d'affaires du classement (en chiffre d'affaires), outre CMS-Bureau Francis Lefèvre, et Gide Loyrette Nouel, on trouve Capstan, cabinet de niche en droit social et trois cabinets globaux d'origine anglaise : Clifford Chance, Linklaters et Freshfields.

À noter que dans les cinquante premiers par la taille, on trouve vingt-quatre cabinets internationaux, soit 30,86 % des avocats et 33,65 %.

La Radiographie 2010 des cabinets d'avocats d'affaires, par Caura Barszcz, www.juristesassocies.biz

Agenda

Cycle de conférences de procédure pénale

12867

Dans le cadre du Cycle de conférence de procédure pénale, se tiendra le jeudi 23 septembre un débat consacré à « L'instruction : le rôle des différents acteurs », avec Gilles Straehli, Conseiller à la chambre criminelle de la Cour de cassation, Marie-Agnès Mirguet, présidente de la chambre de l'instruction de la cour d'appel de Metz, et Jean-Yves Le Borgne, vice-bâtonnier de l'ordre des avocats de Paris.

À 18h30 à la bibliothèque de l'ordre des avocats aux Conseils, 5 quai de l'Horloge à Paris.

Inscription : contact@ordre-avocats-cassation.fr